CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU LUNDI 12 MAI 2014

Le lundi 12 mai 2014, à 19 h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme le Maire du 17ème arrondissement le mercredi 30 avril 2014, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 36 membres du conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BENTAALLAH, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, Mme CANDLOT, M. CHARPENTIER, M. DEBRÉ, Mme DELPECH, M. DE SEGONZAC, M. DUBUS, Mme DUMAS, Mme FRATTAROLI, Mme GORDON-SCHOR, M. GUERRE, Mme JOHNSON, M. KLUGMAN, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LECOMTE-SWETCHINE, M. LEDRAN, Mme LEPETIT, Mme LUBIN-NOEL, M. MALLO, Mme PANNIER, M. PECHENARD, Mme PEYRICOT, M. REMOND, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme TOURY, M. VANTIEGHEM.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme NAHMIAS (à la délibération N° 17-14-27)

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme GACHET donne pouvoir à Mme LEPETIT

Mme JACQUEMONT donne pouvoir à M. LEDRAN

M. VINCENT donne pouvoir à M. BERTHAULT

M. DUBUS donne pouvoir à Mme KUSTER (à la délibération N°17-14-37)

Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour :

I.Adoption de la procédure d'urgence (172014017)

II.Désignation du secrétaire de séance (172014018)

III.Procès verbal de la séance du 3 février 2014

IV. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2014 (172014019)

V.Communication relative à la commission d'attribution de logements

VI.Examen pour avis des projets suivants :

172014014 Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance

172014021 Désignation des élus siégeant à la commission d'attribution des places en crèches

172014013 Désignation de deux membres du conseil du 17ème arrondissement et de 2 personnalités qualifiées, appelés à siéger au conseil d'établissement du conservatoire du 17ème arrondissement.

172014012 Élection des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles.

172014011 Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des lycées et collèges.

172014010 Désignation de représentants du Conseil au sein du Comité de gestion de la section du CASVP du 17e arrondissement

172014015 Autorisation donnée au maire du 17ème arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.

172014016 Autorisation donnée au maire du 17ème arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers.

2014 DFPE 1056 Subvention (100.123 euros) et avenant n°1 à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e)

2014 DPP 1005 Subvention (11.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes AJ dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17ème arrondissement

172014020 Convention entre la mairie du 17ème arrondissement et l'association Profedim relative à l'occupation de studios de répétition du Conservatoire Municipal Claude Debussy

2014 DVD 1028 Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

VII.Vœux

V172014009 Vœu relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la Porte Maillot

V172014004 Vœu relatif à la requalification du secteur Maillot-Grande Armée

V172014015 Vœu relatif à l'extension du parc de stationnement des Ternes

V172014013 Vœu relatif à la création de nouvelles crèches dans l'arrondissement

V172014005 Vœu relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013

V172014006 Vœu relatif à la cession des droits à construire sur les ZAC Cardinet/Chalabre et Clichy/Batignolles

V172014007 Vœu relatif à la préservation de la Cinémathèque Robert-Lynen située 11, rue Jacques-Bingen Paris 17è

V172014011 Vœu relatif à la vidéo-protection dans le 17e.

V172014008 Vœu relatif à la création d'une rampe d'accès au périphérique extérieur à Porte de Clichy

V172014012 Vœu relatif à la couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret

V172014010 Vœu relatif à la réalisation d'un plan de circulation avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen.

V172014014 Vœu relatif à la réalisation de parkings souterrains

Mme KUSTER souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élus qui vont travailler ensemble pendant six ans, quelle que soit leur couleur politique. Même si les débats seront passionnés, passionnants et peut-être parfois houleux, elle espère que chaque Conseil d'arrondissement se déroulera dans le respect de la pensée de chacun. Elle souhaite aussi remercier le nombreux public présent. Il est très encourageant de voir des personnalités, des habitants prendre de leur temps pour assister aux débats du Conseil.

OBJET: Adoption de la procédure d'urgence (172014017)

Mme KUSTER rappelle que la procédure d'urgence consiste à accepter de passer des délibérations adressées hors délai par la Mairie de Paris, mais qu'il paraît important de les faire figurer à l'ordre du jour afin de ne pas flouer les intérêts des habitants du 17ème.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu les articles L 2121-12 et L 2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Nombre de votants : 35 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-24

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172014018)

Mme KUSTER se tourne vers M. DE SEGONZAC, plus jeune membre du Conseil. Elle note qu'il accepte le secrétariat de séance et l'en remercie. Elle informe qu'elle devra poser la question à chaque séance, comme le veut la tradition.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 30 avril 2014;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Hubert DE SEGONZAC, Conseiller du 17ème arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres

présents.

Nombre de votants : 35 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

Procès-verbal de la séance du 3 février 2014

Mme KUSTER explique que ce procès-verbal n'appelle pas de vote puisque rédigé sous la précédente mandature. A ce stade il ne peut donc être qu'évoqué, à moins qu'il n'appelle une réaction de la part d'un ancien élu.

DELIBERATION N° 17-14-25

OBJET: Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2014 (172014019)

Mme KUSTER indique que tous les membres sont invités à approuver cette délibération car tous ont participé à cette séance consacrée à la désignation du Maire et de ses adjoints.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu l'article L2121-23 § 2 du C.G.C.T.;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 35 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

Communication relative à la commission d'attribution de logements

Mme KUSTER précise que cette communication n'appelle pas de vote.

Mme TOURY déclare que la Mairie du 17^{ème} arrondissement a mis en place, depuis 2004, une commission de désignation des logements proposés par la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris. Elle comprend quatre élus représentatifs du Conseil d'arrondissement du 17^{ème}, parmi lesquels le Président de la commission d'attribution. Les membres de cette commission sont nommés par le Maire du 17^{ème} arrondissement après information du Conseil d'arrondissement. La commission est composée de trois élus de la majorité municipale, d'un élu de l'opposition, de trois représentants d'associations qualifiées au titre de leur implication dans le logement et de la directrice de la 17^{ème} section du centre d'action sociale de la Ville de Paris. Cette commission se réunit une fois par mois, la périodicité pouvant être modifiée en fonction du nombre de logements adressés par la DLH (Direction du Logement et de l'Habitat). Elle travaille selon des critères bien précis indiqués dans le règlement intérieur de la commission.

Mme KUSTER nomme les élus représentants de la majorité municipale, sachant que l'opposition aura la possibilité de nommer un représentant, le nom de ce représentant n'ayant pas été donné avant le conseil : Mme TOURY – ajointe en charge du logement et de l'urbanisme, Géraldine ROUAT et Jean-Louis VINCENT – conseillers d'arrondissement. Elle donne la parole à Mme LEPETIT pour la désignation du représentant de l'opposition.

Mme LEPETIT remercie Mme le Maire. Elle vient d'entendre Mme TOURY, adjointe en charge du logement, parler de la commission et mentionner qui siège à cette commission. C'est très bien d'éclairer le conseil, mais Mme LEPETIT souhaiterait également parler du règlement intérieur de cette commission. Sa question est la suivante : elle demande si, à l'occasion de la nouvelle mandature, le règlement intérieur de la commission peut évoluer ? Auquel cas, le représentant de l'opposition pourrait y participer ou, tout du moins, apporter des propositions.

Mme TOURY répond que le règlement intérieur a déjà évolué en partie. Il a été notamment proposé que les membres de la commission ne disposent pas de l'identité du demandeur afin de garantir l'anonymat et l'équité dans la sélection du dossier. Cette proposition avait été suggérée par l'opposition, la majorité a décidé de l'intégrer dans cette nouvelle mandature. Même si aujourd'hui, le bailleur donne le nom des personnes, la majorité souhaite mettre en place cette proposition intéressante. Elle pense que cette modification sera la seule pour le moment, même si la majorité est tout à fait ouverte à toute modification permettant d'améliorer le fonctionnement et la transparence de la commission, points importants pour la majorité.

Mme LEPETIT remercie et confirme qu'elle avait formulé cette demande au nom de son groupe. Elle avait aussi souhaité en savoir davantage sur les critères dont un certain nombre pouvaient varier de temps en temps. Elle imagine qu'il sera possible d'en discuter lors d'une communication sur la question mais elle réitérera ses demandes concernant les critères pour qu'ils soient bien clairs et connus bien évidemment de l'ensemble des demandeurs. C'est la moindre des choses. Pour répondre à la question de Mme KUSTER, Mme LEPETIT déclare qu'elle sera la représentante de l'opposition.

Mme KUSTER remercie Mme LEPETIT. Elle rappelle que cette communication n'appelle pas de vote et prend acte du nom du représentant de l'opposition. Elle souligne l'ouverture dont Mme TOURY a fait preuve concernant la commission d'attribution des logements. Elle ajoute que cette thématique sera aussi d'actualité au prochain Conseil de Paris et que la municipalité du 17^{ème} en tirera les conséquences éventuelles.

DELIBERATION N° 17-14-26

OBJET: Mise en place de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance. 172014014

Mme BESSIS indique que la commission d'attribution des places en crèche dans le 17ème arrondissement est présidée par le Maire d'arrondissement ou son représentant. Elle est composée ainsi : deux conseillers d'arrondissement désignés par le Conseil d'arrondissement – majorité et opposition –, des responsables des établissements de petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement, de la coordinatrice petite enfance de l'arrondissement, du médecin PMI de l'arrondissement, des puéricultrices ou puériculteurs du secteur, du personnel d'encadrement des assistantes maternelles de l'arrondissement et des assistantes sociales ou assistants sociaux du service social de secteur. Cette commission se réunit aussi souvent que nécessaire, au minimum trois fois par an, en janvier, mai et septembre, ainsi qu'à titre exceptionnel pour étudier un cas d'urgence au fil de l'eau. La commission propose au Maire d'arrondissement les admissions, elle établit également une liste d'attente destinée à permettre l'admission d'enfants en cas de désistement d'une famille retenue initialement et en cas de libération de places entre deux réunions de la commission.

Mme KUSTER met cette délibération au vote avant de passer à l'élection des élus représentants le Conseil au sein de la commission.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2511-10; Vu le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par délibération 2013 DFPE 324 du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 et notamment son article 10;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement,

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 172014014 par lequel :

Article 1 : Il est créé une commission d'attribution des places en crèches dans le 17ème arrondissement.

Article 2 : La commission d'attribution des places en crèches dans le 17ème arrondissement est composée :

- De 2 conseillers d'arrondissement désignés par le conseil d'arrondissement (majorité et opposition)
- Des responsables des établissements de petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement
- De la (du) coordinatrice (teur) petite enfance de l'arrondissement
- De la (du) médecin de PMI de l'arrondissement
- Des puéricultrices (teurs) de secteur
- Du personnel d'encadrement des assistantes (s) maternelles (ls) de l'arrondissement
- Des assistantes (ts) sociales (ciaux) du service social de secteur
- Article 3 : Cette commission est présidée par le Maire d'arrondissement ou son représentant.

Article 4 : Cette commission se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum trois fois par an, ainsi qu'à titre exceptionnel pour étudier un cas d'urgence.

Article 5 : La commission propose au Maire d'arrondissement les admissions. Elle établit également une liste d'attente destinée à permettre l'admission d'enfants en cas de désistements d'une famille retenue initialement et en cas de libération de places entre deux réunions de la commission

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 30 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-27

OBJET : Élection des élus siégeant à la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance. 172014021

Mme KUSTER propose le nom d'Aline BESSIS, adjointe en charge de la petite enfance. Elle demande le nom du représentant de l'opposition.

M. KLUGMAN répond qu'il siègera à cette commission au nom de l'opposition. Il regrette toutefois que cette commission ne se réunisse pas plus que trois fois par an, au maximum. Il souligne que cette commission ne s'est pas réunie plus de deux fois par an sous la précédente mandature. L'opposition participera à la commission tant que la transparence régnera. Il ajoute qu'il y participera car le rôle de l'opposition est de siéger à toutes les commissions auxquelles elle est invitée. Mais cette participation ne durera que tant que l'opposition considèrera que le fonctionnement est régulier, transparent et satisfaisant pour la démocratie et les habitants.

Mme KUSTER précise que cette commission siègera *a minima* trois fois par an. Il s'agit d'une nouvelle mandature. Par volonté politique, elle a séparé le poste d'adjoint petite enfance et affaires scolaires, auparavant cumulé par le même élu. Mme BESSIS se consacrera donc uniquement à la petite enfance quand Mme BOUGERET aura en charge les affaires scolaires. Cette commission, à sa demande, se réunira plus souvent que sous l'ancienne mandature. Elle ajoute qu'une commission mixte paritaire a eu lieu juste avant la fin de la précédente mandature avec les élus de l'exécutif municipal. A cette occasion, les critères d'attribution des places en crèche ont été définis en accord avec l'exécutif parisien. Les uns et les autres devraient donc y trouver leur compte sur la base des critères définis par cette commission, ces critères ayant été vus avec M. NAJDOVSKI, adjoint en charge de la petite enfance pour le Maire de Paris.

M. KLUGMAN prend acte, avec satisfaction, que la majorité municipale a elle-même tiré les conclusions d'un dysfonctionnement passé. L'opposition attend de voir comment la nouvelle mandature s'annonce.

Mme KUSTER pense qu'à ce stade, des améliorations sont possibles de part et d'autre, tant au niveau parisien que de l'arrondissement. Elle prend acte de sa candidature et l'en remercie.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2511-10;

Vu le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par délibération 2013 DFPE 324 du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 et notamment son article 10;

Vu la délibération 172014014 du Conseil du 17ème arrondissement et notamment son article 2 ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172014021 par lequel :

Article unique : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17ème arrondissement au sein de la commission d'attribution des places en crèches, à la majorité des suffrages exprimés :

-Mme Aline BESSIS

-M. Patrick KLUGMAN

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-28

OBJET : Désignation de 2 membres du conseil du 17ème arrondissement et de 2 personnalités qualifiées, appelés à siéger au conseil d'établissement du conservatoire du 17ème arrondissement. 172014013

M. LAVAUD présente les personnalités qualifiées : Mme Brigitte BRAUNER, qui siégeait déjà, anciennement membre de la direction des affaires culturelles à la Ville de Paris et M. ROUSSEAU, ancien directeur général des chœurs de Radio France, personnalité du monde musical.

Mme KUSTER propose, comme sous la mandature précédente, pour les élus, la candidature de M. LAVAUD en tant qu'adjoint en charge de la Culture et de M. BERTHAULT, conseiller de Paris en charge du conseil de quartier où se trouve le conservatoire de musique.

Mme LEPETIT demande pourquoi le conservatoire est exonéré d'une représentation de l'opposition par rapport aux commissions, conseils d'administration, comités, etc. qui lui sont proposés. Elle souhaite savoir pourquoi aucun membre de l'opposition ne peut siéger au conservatoire, un équipement public de la Ville, certes géré par l'arrondissement comme il se doit, comme le veut la loi, alors que deux places sont disponibles pour des élus. Il lui semble intéressant que des places soient attribuées à des personnalités qualifiées mais, en revanche, elle trouve dommage que l'opposition ne puisse être représentée dans ce bel équipement.

Mme KUSTER répond que le Conseil d'administration de cet établissement est formé de cette manière, tout comme d'autres établissements parisiens en fonction des arrondissements.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 172014013 par lequel :

Article 1er : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17ème arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 17ème arrondissement, à la majorité des suffrages exprimés :

- M. Jean Didier BERTHAULT
- M. Bertrand LAVAUD

Article 2 : Sont désignés en tant que personnes qualifiées au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 17ème arrondissement, à la majorité des suffrages exprimés :

- Mme Yvette BRAUNER
- M. Yves ROUSSEAU

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-29

OBJET: Élection des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles. 172014012

Mme BOUGERET informe que cette délibération à pour objet la représentation du Conseil du 17^e au sein des écoles élémentaires et maternelles. Elle rappelle que conformément au code de l'éducation, un représentant de la commune, à savoir du Maire de Paris et un membre du Conseil d'arrondissement siègent dans ces conseils des écoles. Après lecture des noms des représentants proposés par le Maire du 17^{ème}, elle propose de procéder au vote à main levée.

Mme KUSTER précise que la liste est disponible sur table.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement,

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 172014012 par lequel :

Article unique : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17ème arrondissement au sein des conseils des écoles, à la majorité des suffrages exprimés.

Pour les écoles maternelles :

| 90 boulevard BESSIERES | Olga JOHNSON |
|-----------------------------|--------------------|
| 44 rue des EPINETTES | Jérôme DUBUS |
| 21 rue ANDRE BRECHET | Hugues CHARPENTIER |
| 14 passage SAINT-ANGE | Hugues CHARPENTIER |
| 61 CITE DES FLEURS | Benjamin MALLO |
| 21 rue du CAPITAINE LAGACHE | Geoffroy BOULARD |
| 16 rue DAUTANCOURT | Philippe GUERRE |
| 28 rue BROCHANT | Hubert de SEGONZAC |

| 24 rue CHRISTINE DE PISAN | Christophe LEDRAN |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 48 rue de SAUSSURE | Carline LUBIN NOEL |
| 20 rue JOUFFROY D'ABBANS | Géraldine ROUAH |
| 8 rue des TAPISSERIES | Christophe LEDRAN |
| 3 rue GUSTAVE DORE | Aline BESSIS |
| 6 rue LOUIS VIERNE | Olivier BOUET |
| 18 rue AMPERE | Murielle SCHOR |
| 56 rue BAYEN | Catherine DUMAS |
| 31 rue DES RENAUDES | Jean-Didier BERTHAULT |
| 22 avenue de la PORTE DE VILLIERS | Bertrand LAVAUD |
| 221 boulevard PEREIRE | Valérie NAHMIAS |
| 16 rue du COLONEL MOLL | Agnès TOURY |

Pour les écoles élémentaires :

| 92 boulevard BESSIERES | Olga JOHNSON |
|---------------------------------------|------------------------------|
| 5 rue JACQUES KELLNER | Khedidja BENTAALLAH |
| 42 rue des EPINETTES | Jérôme DUBUS |
| 42 rue POUCHET | Khedidja BENTAALLAH |
| 19 rue du CAPITAINE LAGACHE | Geoffroy BOULARD |
| 23 avenue de SAINT-OUEN | Geoffroy BOULARD |
| 105 rue LEMERCIER | Cédric LECOMTE- SWETCHINE |
| 6 rue LECOMTE | Anne PEYRICOT |
| 15 rue TRUFFAUT | Olivier BOUET |
| 10 rue BOURSAULT | Laure CANDLOT |
| 101 rue de SAUSSURE | Hélène JACQUEMONT |
| 49 rue LEGENDRE | Frédéric PECHENARD |
| 20 rue JOUFFROY D'ABBANS | Géraldine ROUAH |
| 112 boulevard BERTHIER | Cécile FRATTAROLI |
| 40 boulevard de REIMS | Jean Didier BERTHAULT |
| 18 rue AMPERE | Murielle SCHOR |
| 7 avenue de la Porte de CHAMPERRET | Jean-François REMOND |
| 16 rue LAUGIER | Cécile FRATTAROLI |
| 12 bis rue FOURCROY | Jean-Louis VINCENT |
| 221 boulevard PEREIRE | Valérie NAHMIAS |
| <u>-</u> | |

| 16 rue du COLONEL MOLL | Agnès TOURY |
|--|------------------------------|
| 5, rue MARGUERITE LONG | Hélène JACQUEMONT |
| Ecole Bernard Buffet 14, impasse CHALABRE | Cédric LECOMTE- SWETCHINE |

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 2 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-30

OBJET : Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des lycées et collèges. 172014011

Mme BOUGERET rappelle que conformément au code de l'éducation, un représentant de l'arrondissement et un représentant du Conseil de Paris siègeront dans les conseils d'administrations des collèges et lycées de l'arrondissement. La représentation des collectivités locales au sein de ces instances se fait soit en tant que collectivité territoriale de rattachement, soit en tant que commune siège de l'établissement. Le Conseil d'arrondissement va donc élire son représentant à ce titre. Elle propose de procéder au vote, établissement par établissement.

Mme BOUGERET donne lecture des noms proposés par la municipalité pour le collège Carnot et demande si l'opposition a des noms de représentants à communiquer.

Avant de donner les noms, titulaires et suppléants concernant le collège Carnot, **Mme LEPETIT** souhaite poser une question. Elle note que le collège Boris Vian manque dans la liste des collèges proposés à l'opposition. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'une erreur ou d'une volonté de la part de la majorité municipale.

Mme BOUGERET souligne qu'il manque aussi le collège Honoré de Balzac. La diminution est liée à la diminution de la représentation de l'opposition au sein du Conseil et s'appuie également sur ce qui a été fait sous la précédente mandature. Trois représentants ont été proposés à l'opposition pour les collèges, en laissant la possibilité de choisir quatre établissements, à charge pour la majorité municipale de compléter.

Mme KUSTER demande les collèges pour lesquels l'opposition a des représentants à proposer.

Mme LEPETIT retient que certains collèges sont proposés et d'autres non. Concernant le collège Carnot, M. Patrick KLUGMAN est proposé en tant que titulaire et Mme Pauline DELPECH en tant que suppléante.

Mme BOUGERET suggère que l'opposition donne les noms de tous ses représentants afin qu'elle puisse ensuite énoncer l'ensemble des représentants des collèges, majorité et opposition.

Mme LEPETIT donne la liste :

- Collège Mallarmé, Mme LEPETIT, titulaire et M. VANTIEGHEM, suppléant;
- Collège Pierre de Ronsard, Mme Isabelle GACHET, titulaire et Mme Agnès PANNIER, suppléante.

Mme BOUGERET donne lecture de l'ensemble des listes.

Mme KUSTER procède au vote collège par collège.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 172014011 par lequel :

Article unique : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17ème arrondissement au sein des conseils d'administration des lycées et collèges, à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

| | Collèges de plus de 600 élèves | |
|--|---|---|
| | Titulaires : | Suppléants : |
| Collège Carnot, 145, bd Malesherbes | Jean François REMOND Laure CANDLOT Patrick KLUGMAN | Bertrand LAVAUD Murielle SCHOR Pauline DELPECH |
| Collège Stéphane Mallarmé 29, rue de la Jonquière | Geoffroy BOULARD Anne PEYRICOT Annick LEPETIT | Valérie NAHMIAS Benjamin MALLO Gauthier VANTIEGHEM |
| Collège Pierre de Ronsard 140, avenue de Wagram | Hélène JACQUEMONT Aline BESSIS Isabelle GACHET | Murielle SCHOR Catherine DUMAS Agnès PANNIER |

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

| | Collèges de plus de 600 élèves | |
|---|---|--|
| | Titulaires : | Suppléants : |
| Collège Honoré de Balzac 118, bd Bessières | Olga JOHNSON Cédric LECOMTE- SWETCHINE Laure CANDLOT | Jérôme DUBUS Hubert de SEGONZAC Hugues CHARPENTIER |

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 5

| | Collèges de moins de 600 élèves | |
|--|--------------------------------------|--|
| | Titulaires: | Suppléants : |
| Collège André Malraux 5bis, rue Saint Ferdinand | Agnès TOURY Cécile FRATTAROLI | Jean Louis VINCENT Geoffroy BOULARD |
| Collège Boris Vian 76, bd Berthier | Christophe LEDRAN Bertrand LAVAUD | Jean Didier BERTHAULT Hubert de SEGONZAC |

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 5

Mme BOUGERET propose de procéder de la même manière pour les lycées.

Mme LEPETIT donne le nom des titulaires et suppléants représentants de l'opposition :
Lycée Honoré de Balzac, Mme PANNIER, titulaire et Mme LEPETIT, suppléante,
ENC, Mme DELPECH, titulaire et M. VANTIEGHEM, suppléant.

Mme BOUGERET donne lecture des listes pour les lycées.

Mme KUSTER procède au vote lycée par lycée.

| | Titulaires : | Suppléants : |
|---|---|---|
| Lycée Carnot 145, bd Malesherbes | Frédéric PECHENARD Bertrand LAVAUD Murielle SCHOR | Jean François REMOND Laure CANDLOT Christophe LEDRAN |
| Lycée professionnel Jean Drouant 20 rue Médéric | Catherine DUMAS Laure CANDLOT Philippe GUERRE | Carline LUBIN-NOEL Géraldine ROUAH Khedidja BENTAALLAH |

| Lycée professionnel | Olivier BOUET | Geoffroy BOULARD |
|---------------------|--------------------|------------------|
| Maria Deraismes | Géraldine ROUAH | Laure CANDLOT |
| 19, rue Maria | Hugues CHARPENTIER | Anne PEYRICOT |
| Deraismes | | |

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 5

| | Titulaires : | Suppléants : |
|---|---|--|
| Lycée Honoré de Balzac 118, bd Bessières | Jérôme DUBUS Geoffroy BOULARD Agnès PANNIER | Khedidja BENTAALLAH Olivier BOUET Annick LEPETIT |
| Lycée technologique Ecole Nationale de Commerce 70 bd Bessières | Hubert de SEGONZAC Benjamin MALLO Pauline DELPECH | Olga JOHNSON Anne PEYRICOT Gauthier VANTIEGHEM |

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-31

OBJET : Désignation de représentants du Conseil au sein du Comité de gestion de la section du CASVP du 17e arrondissement. 172014010

M. LEDRAN nomme les articles définissant les modalités de l'élection. Il signale que la moitié des élus du Conseil d'arrondissement siègent au Comité de gestion, soit 18 conseillers d'arrondissement dont six conseillers de Paris et douze conseillers d'arrondissement. M. LEDRAN informe les élus que la liste des représentants proposés par la majorité est sur table. Il demande à l'opposition le(s) nom(s) de ses représentants et précise qu'il s'agit d'une nouveauté de cette mandature. Il rappelle que l'ouverture d'un poste à l'opposition avait été évoquée, il y a six ans, et que Mme le Maire s'était prononcée favorablement.

Mme LEPETIT remercie pour cette ouverture tout à fait positive, même si cela a pris le temps d'une mandature. La représentante de l'opposition sera Mme PANNIER.

Mme KUSTER lit le nom des représentants au titre du Conseil de Paris et du Conseil d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19, L.2512-10; Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.123-50 et s.;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172014010 par lequel :

Article unique : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17ème arrondissement au sein du Comité de gestion de la section du CASVP, à la majorité des suffrages exprimés.

| Au titre du Conseil de Paris : |
|--|
| M. BOULARD |
| M. BERTHAULT |
| Mme BOUGERET |
| Mme JOHNSON |
| M. PECHENARD |
| M. DUBUS |
| Au titre du Conseil d'arrondissement : M. LEDRAN |
| Mme JACQUEMONT |

| M. DE SEGONZAC |
|--------------------------|
| M. LECOMTE- SWETCHINE |
| Mme ROUAH |
| Mme LUBIN-NOEL |
| M. GUERRE |
| M. VINCENT |
| M. BOUET |
| M. FRATTAROLI |
| Mme BESSIS |
| Mme PANNIER |

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-32

OBJET : Autorisation donnée au maire du 17ème arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général. 172014015

M. BOULARD explique que cette délibération concerne l'occupation des salles de la mairie et non la tarification de la mise à disposition des locaux qui elle, a été fixée en octobre 2012 par délibération votée à l'unanimité. La délibération autorise le maire à signer des conventions d'occupation temporaire de salles à titre gracieux, avec des associations à but non lucratif. Cette convention s'applique à tous les arrondissements de Paris. Un cahier de réservation des salles est placé sous l'autorité de M. BOURRIAUD, directeur général des services. Toutes les locations de salles sont affichées en parfaite transparence.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-16,

Sur le rapport de M Geoffroy BOULARD, Conseiller de Paris, Premier Adjoint au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172014015 par lequel :

Article 1er : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

| Salle | Surface en m2 | Capacité (personnes debout) | Capacité (personnes assises) |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Salle des Fêtes | 245 (hors scène) 305 (avec scène) | 500 | 220 |
| Salle des Mariages (seule) | 116 | 116 | 100 |
| Salle d'attente des Mariages (seule) | 41 | 19 | 19 |
| Salle des Mariages + Salle d'attente | 157 | 150 | 130 |
| Salle Maillot | 81 | 81 | - en format conférence : 80 - en format tour de table : 46 |
| Salle Cardinet | 50 | 19 | 19 |

Article 2 : Les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général peuvent bénéficier d'une mise à disposition temporaire pour leurs activités associatives ou pour des manifestations publiques.

Article 3 : Cette mise à disposition s'effectue entre 9h et 24 h tous les jours de la semaine.

Article 4 : La mise à disposition de ces locaux s'effectue gratuitement pour les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général conformément aux dispositions de la délibération 2012 DUCT 175 des 15 et 16 octobre 2012.

Article 5 : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général suivant le modèle joint en annexe

Article 6 : Une fois par an le maire d'arrondissement fera une communication sur les occupations temporaires accordées à des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-33

OBJET : Autorisation donnée au maire du 17ème arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers. 172014016

M. BOULARD explique que cette délibération concerne les mêmes salles que la délibération précédente, mais destinées aux particuliers. Ces derniers paient la location des locaux. La délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer les conventions.

Mme LEPETIT note que M. BOULARD n'a pas donné les mêmes détails que pour les associations. Elle souhaiterait qu'il en dise un peu plus en termes de location, de prix, de transparence.

M. BOULARD répond que les tarifs sont normalement rattachés à la délibération d'octobre 2012 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, à laquelle il a fait référence dans la délibération précédente. Ces tarifs sont inchangés. Il peut les communiquer mais pas les énumérer ici puisqu'ils ne font pas l'objet de cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-16,

Sur le rapport de M Geoffroy BOULARD, Conseiller de Paris, Premier Adjoint au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 172014016 par lequel :

Article 1er : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

| Salle | Surface en m2 | Capacité (personnes debout) | Capacité (personnes assises) |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Salle des Fêtes | 245 (hors scène) 305 (avec scène) | 500 | 220 |
| Salle des Mariages (seule) | 116 | 116 | 100 |
| Salle d'attente des Mariages (seule) | 41 | 19 | 19 |
| Salle des Mariages + Salle d'attente | 157 | 150 | 130 |
| Salle Maillot | 81 | 81 | -en format conférence : 80 -en format tour de table : 46 |
| Salle Cardinet | 50 | 19 | 19 |

Article 2 : Les particuliers qui souhaitent célébrer des évènements familiaux peuvent bénéficier d'une mise à disposition de ces salles.

Article 3 : Cette mise à disposition s'effectue entre 9h et 24 h tous les jours de la semaine.

Article 4 : La tarification de la mise à disposition de locaux a été fixée par la délibération 2012 DUCT 175 des 15 et 16 octobre 2012.

Article 5 : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers suivant le modèle joint en annexe

Article 6: Une fois par an le maire d'arrondissement fera une communication sur les occupations temporaires accordées à des particuliers

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 5

OBJET : Subvention (100.123 euros) et avenant $n^{\circ}1$ à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e). 2014 DFPE 1056

Mme BESSIS indique que l'association CEFIA (Centre Epinettes Famille Insertion Accueil) dont le siège social est situé au 102, rue de La Jonquière, sollicite une subvention de 100.123 euros au titre de l'année 2014, pour sa halte-garderie située 20, rue Jacques Kellner. Cette subvention constitue donc un avenant à la convention signée le 1^{er} octobre 2013 qui viendra à échéance le 31 décembre 2016.

Elle rappelle que la structure est agréée depuis le 3 avril 2000, pour une capacité d'accueil de 20 enfants. Les locaux sont loués par l'association à Paris Habitat. Suite à la réorganisation du centre social CEFIA, et sur avis favorable du service de PMI, l'association a modifié les horaires d'ouverture de la halte-garderie. Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle propose une amplitude horaire hebdomadaire de 45 heures contre 36 heures antérieurement, avec une ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Il s'agit d'un lieu de jeu, de découverte, d'échange et d'épanouissement pour les enfants. L'association CEFIA insiste sur l'accueil réservé à tous les enfants tous les jours de la semaine, sur sa participation à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur son engagement à optimiser les taux d'occupation et de fréquentation. Mme BESSIS invite les élus à émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DFPE 1056 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil ayant son siège social 102, rue de la Jonquière (17e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 100.123 euros est allouée à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (N° tiers SIMPA : 3011, N° dossier : 2014 01016).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2014.

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-35

OBJET : Subvention (11.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement. 2014 DPP 1005

M. CHARPENTIER rappelle que cette association est active dans le nord de l'arrondissement. Elle travaille avec les jeunes des quartiers de la Porte Pouchet, de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Clichy. L'évènement « job d'été » organisé mercredi dernier à la mairie a été un vrai succès, avec plus de 450 participants. La subvention a pour objectif de financer notamment des séjours autogérés organisés par des jeunes de 11 à 16 ans pendant l'été, des évènements autour de la coupe du monde et des nocturnes, activités organisées et décidées avec les jeunes concernés qui se déroulent d'avril à la fin de l'année. Il invite l'assemblée à voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose au Conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention à l'association Actions jeunes;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2014 DPP 1005 par lequel :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Actions jeunes.

Article 2 : Une subvention globale de 11 500 euros est attribuée à l'association Actions jeunes - 49, boulevard Bessières Paris (17e)- (n° SIMPA 492, dossiers Nos 2014_01081 (2 500 €), 2014_01077 (2 000 €), 2014_01082 (1 000 €), 2014_01076 (2 000 €), 2014_01074 (1 000 €), 2014_01079 (2 000 €) et 2014_01302 (1 000 €).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2014 et des exercices ultérieurs.

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

OBJET : Convention entre la mairie du 17ème arrondissement et l'association *Profedim* relative à l'occupation de studios de répétition du Conservatoire Municipal Claude Debussy. 172014020

M. LAVAUD rappelle que Profedim est une association culturelle qui regroupe des acteurs du monde musical : ensembles musicaux, festivals, centres de création et de recherche, compagnies lyriques. Il s'agit de mettre des studios à leur disposition pour une journée, moyennant une somme modique. Il invite les élus à voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-16;

Vu la délibération DUCT-2013-133 des 14 et 15 octobre 2013 du Conseil de Paris adoptant l'inventaire des équipements ;

Sur le rapport présenté par M. Bertrand LAVAUD, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172014020 par lequel :

Article 1 : Le maire du 17e arrondissement est autorisé à signer avec l'association *Profedim* une convention d'occupation temporaire de studios de répétition au Conservatoire Municipal Claude Debussy.

Nombre de votants : 36 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-37

OBJET : Extension du Tramway T3 à Pont du Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation en matière de marchés publics correspondants. 2014 DVD 1028

Mme PEYRICOT présente cette délibération importante. Elle vise à autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision pour les études et travaux des projets d'extension du tramway T3 et l'arrivée dans Paris de nouvelles lignes à haut niveau de service, notamment les liaisons inter-gares et la liaison sur les quais hauts de la Seine rive droite. Elle indique que la majorité municipale est naturellement favorable au T3 et à son extension et qu'à ce titre, la majorité votera favorablement s'agissant d'une délibération unique..

Compte-tenu des priorités du STIF, plus axées sur la couronne parisienne et la baisse des dotations attendues pour la Ville de Paris, le financement de toutes ces opérations peut paraître incertain à ce stade. Elle rappelle que cette délibération constitue une première étape puisque le Conseil de Paris sera ensuite amené à se prononcer sur les modalités, puis le bilan de la concertation préalable, le schéma de principe, la déclaration de projet et le financement des opérations.

S'agissant du bouclage du T3 entre la Porte d'Asnières et le pont de Garigliano, elle explique que les travaux de prolongement entre la Porte d'Asnières et la Porte de la Chapelle sont entrés en phase active au mois de mars dernier, pour un achèvement prévisionnel en 2017. Elle rappelle que l'Etat -sous l'impulsion de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, ministre du Transport de l'époque- participe au financement à hauteur de 20%. La convention a été signée en septembre 2010, entre l'Etat et la Région.

La délibération suggère un prolongement en deux phases : la première entre la Porte d'Asnières et la Porte Dauphine, la seconde entre la Porte Dauphine et le pont de Garigliano pour achever le bouclage du T3. Elle souligne que depuis 2008, la majorité municipale a déposé de nombreux vœux - en décembre 2008, septembre 2010, novembre 2012 et décembre 2013 - demandant des travaux d'étude d'extension du T3 à la Porte Maillot. Ce point a été systématiquement rejeté jusqu'à la fin de l'année dernière où l'exécutif avait très timidement commencé à prévoir les études. La majorité municipale se réjouit d'être enfin entendue puisque ces études vont être lancées notamment pour définir le tracé. Cependant, elle note que les modalités de la concertation ne semblent pas encore définies, notamment avec les mairies du 16ème et du 17ème arrondissement directement impactées. La majorité municipale, très vigilante, souhaite formaliser ce souci d'informations des élus dans un vœu rattaché dont il sera donné lecture juste après le vote de la délibération. Elle précise qu'il n'y a ni calendrier ni estimation financière dans cette délibération mais que la majorité municipale sera particulièrement attentive lors du bilan annuel prévu dans la délibération, bilan qui sera présenté au Conseil de Paris et dans les Conseils d'arrondissement concernés. Ce bilan devrait permettre de connaître l'avancée des opérations d'extension du T3 et devrait comporter :

- des points sur l'avancement des études et des travaux,
- une appréciation sur le déroulement des opérations et leur nature,
- la liste des marchés signés et le montant des engagements,
- la liste des principaux marchés à venir,
- le calendrier prévisionnel.

Les autres éléments de la délibération ne portent pas directement sur le territoire de l'arrondissement. Ils concernent :

- l'extension du T3 de la porte de Vincennes à la place de la Nation pour assurer l'intermodalité avec le RER A et les lignes 1, 2, 6 et 9 du métro,
- les projets de lignes à haut niveau de service au départ de Paris. Plusieurs lignes nouvelles de transport dans la proche banlieue auront pour terminus Paris : T9, T8, TZen et TZen3. La Ville de Paris dispose de la maîtrise d'ouvrage sur son territoire,
- la liaison entre les gares à haut niveau de service. Il n'est pas précisé s'il s'agit de bus ou de tramway et si la liaison sera directe ou comportera des stations intermédiaires,
- le projet de liaison sur les quais hauts de la rive droite, en bus à haut niveau de service ou en tramway. L'idée, à terme, serait de relier Boulogne à Charenton. Etant donné la situation de cette liaison, l'insertion du projet sera particulièrement complexe.

Elle rappelle que la délibération n'évoque pas les enjeux financiers mais que ceux-ci seront bien évidemment majeurs dans les choix qui s'opéreront. Elle propose, avec vigilance mais aussi avec bienveillance, de voter favorablement.

Mme NAHMIAS intervient au nom du groupe UDI-Modem. Bien qu'il soit favorable à l'extension du tramway et au projet en tant que tel, le groupe pense que cette délibération comporte trop de projets et trop d'éléments très hétéroclites et très différents. Sans entrer dans les détails, le groupe est favorable à l'extension du tramway mais n'est pas favorable aux trois autres éléments présentés. Le groupe UDI-Modem s'abstiendra donc sur cette délibération.

Mme LEPETIT se dit ravie de cette délibération. Elle y voit là un signe et une volonté de la nouvelle équipe de l'exécutif parisien d'aller vite et de tenir ses engagements. Car cette délibération ne porte pas que sur le tramway jusqu'à la Porte Maillot, mais va plus loin en faisant la boucle, conformément à l'engagement pris plusieurs fois pendant la campagne municipale. Cette délibération, présentée lors du second conseil d'arrondissement, montre donc la volonté très forte de l'exécutif parisien, ce qui constitue une bonne chose. Elle rappelle que les travaux du tramway ont été évoqués à plusieurs reprises, un magnifique projet plébiscité par les Parisiens et qui, aujourd'hui, devrait faire l'unanimité des élus. Elle se réjouit tout particulièrement, ayant eu l'occasion, lors de la précédente mandature, de porter et de mettre en action le projet auprès du précédent maire de Paris, et de militer, avec beaucoup d'élus et particulièrement avec ceux de son groupe, pour que le tramway aille plus loin que la Porte de la Chapelle.

Mme LEPETIT souligne une petite erreur dans le rappel effectué par Mme PEYRICOT quant aux vœux présentés par la majorité municipale demandant que le tramway aille jusqu'à la Porte Maillot. Mme LEPETIT a envie de répondre, de façon un peu facétieuse, que l'exécutif parisien va plus loin que les vœux présentés. En effet, les vœux présentés à l'époque visaient à ce que le tramway aille tout de suite à la Porte Maillot, sans s'arrêter Porte d'Asnières. Majorité et opposition avaient d'ailleurs eu des discussions à ce sujet... mais ce projet n'était pas possible pour des raisons éminemment financières, l'Etat étant venu fort tard financer une petite partie du futur tramway. Elle rappelle qu'il a financé la partie actuellement en cours de construction mais pas les 14.5 kms déjà réalisés et inaugurés en 2012. Mme LEPETIT souhaitait donc spécifier ces informations, qu'il est normal que le conseil ait en tête. Dans tous les cas, cette délibération engage particulièrement la Mairie de Paris, l'exécutif bien sûr mais aussi les élus de la majorité et de l'opposition du 17ème arrondissement, à la fois sur le futur, mais aussi sur les travaux actuels jusqu'à la Porte d'Asnières, puisque dans un premier temps le tramway va aller jusque-là, mais on est déjà dans le futur, grâce à cette délibération.

Mme KUSTER souligne que Mme PEYRICOT a pris le temps de bien présentée cette délibération particulièrement importante et a pris soin de rappeler les dates des quatre vœux portés par la majorité et où la demande du prolongement du tramway à la Porte Maillot n'était pas exposée comme vient de le présenter Mme LEPETIT. La majorité municipale est assez consciente des difficultés, Mme le Maire rappelle qu'elle siège au Conseil d'administration du STIF et à la commission transport de la région et que ces difficultés ne lui échappent pas. La majorité d'arrondissement a toujours été pour ce prolongement et pour la desserte jusqu'à la Porte d'Asnières, comment ne pas être pour cette desserte sachant qu'il manque cruellement de dessertes en transports en commun sur ce secteur. Elle reconnait bien volontiers que Mme LEPETIT a aussi porté ce projet quand elle était adjointe en charge de la Voirie au niveau parisien et qu'elle connait bien la mission tramway. Dans les vœux, le prolongement a bien été demandé mais en incluant des études qu'il était important de lancer le plus vite possible, sachant qu'elles prennent du temps et ont un coût. La mission tramway ayant effectué les études jusqu'à la Porte d'Asnières, il paraissait pertinent que ceux qui avaient travaillé sur le premier tronçon puissent continuer. Mme KUSTER ajoute que les élus du 17ème étaient tout comme l'exécutif parisien animés de la volonté d'aller vite, raison pour laquelle ils ont proposé d'aller Porte Maillot en passant par la Porte de Champerret qui constitue aussi un nœud important de connexion. Les vœux permettent une traçabilité dans les différents procès-verbaux du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris. Afin de ne pas polémiquer, elle souhaite avant tout se réjouir que l'exécutif parisien mette la barre très haut même si des interrogations au niveau du financement subsistent.

Les élus du $17^{\text{ème}}$ se réjouissent que le tramway aille déjà jusqu'à la Porte Maillot, une desserte particulièrement attendue qui permettra une liaison avec la ligne 1, le RER A et le RER C et apportera un vrai soulagement; tout comme l'arrivée du RER E Eole à l'horizon 2020.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-4°;

Vu le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) adopté par le Conseil Régional d'Ile de France le 25 septembre 2008,

Vu le protocole d'intention relatif à la mise en œuvre et au financement du Plan de Mobilisation pour les transports en Ile de France, adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 6 et 7 juillet 2009,

Vu le Contrat Particulier 2009-2013 Région Ile de France – Département de Paris, approuvé par le Conseil de Paris des 19 et 20 octobre 2009,

Vu la délibération 2010 DVD 64G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date des 29 et 30 mars 2010 relative à la signature de la convention régissant les rapports entre le Département de Paris, le Conseil Régional d'Île de France et le STIF pour la réalisation des études préalables au Dossiers d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et pour la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2010 DVD 226 en date des 27 et 28 septembre 2010 relative à l'approbation des modalités de la concertation préalable pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières ;

Vu le projet de délibération 2014 DVD 1028 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement l'autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision en matière de marchés publics pour les opérations d'extension du Tramway T3 à Paris, pour les opérations d'insertion urbaine de lignes à haut de niveau de service arrivant dans Paris, ainsi que pour les études de nouvelles liaisons à haut niveau de service;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement, Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2014 DVD 1028 par lequel :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant les éventuelles décisions de poursuivre et avenants pour les projets d'extension du tramway T3 à Paris, de Porte de la Chapelle à Porte d'Asnières, de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine, de la Porte Dauphine au pont du Garigliano, de la Porte de Vincennes à la place de la Nation.

Article 2 : Une présentation annuelle du bilan d'avancement des projets d'extension du T3 comportant, notamment, une présentation des marchés et accords cadres de travaux, fournitures, et services passés ou à passer, les éventuelles décisions de poursuivre et avenants, contribuant à la réalisation de l'opération sera faite au Conseil de Paris et aux conseils des arrondissements concernés.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant les éventuelles décisions de poursuivre et avenants pour les projets d'insertion urbaine de lignes à haut niveau de service arrivant dans Paris : Tramway T9 Paris-Orly, Tramway T8 St Denis-Gare Rosa Parks, TZen 3 et TZen 5.

Article 4 : Une présentation annuelle du bilan d'avancement des projets d'insertion urbaine de lignes à haut niveau de service arrivant dans Paris comportant, notamment, une présentation des marchés et accords cadres de travaux, fournitures, et services passés ou à passer, les éventuelles décisions de poursuivre et avenants, contribuant à la réalisation de l'opération sera faite au Conseil de Paris et aux conseils des arrondissements concernés.

Article 5 : La Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de services ainsi que toute décision concernant les éventuelles décisions de poursuivre et avenants pour les études de nouvelles liaisons de transport en commun de surface à haut niveau de service entre les gares parisiennes et sur les quais hauts de la rive droite de la Seine.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville et du Département de Paris et au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 5 (UDI-Modem)

DELIBERATION N° 17-14-38

OBJET: Vœu relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la Porte Maillot. V172014009

Considérant la récente annonce du lancement tant attendu de l'étude sur le dernier tronçon du tramway T3 dans l'Ouest parisien,

Considérant qu'il faut désenclaver les quartiers bordant la périphérie en achevant la boucle du tram autour de la capitale et que ce projet répond aux besoins en moyens de transport public des habitants,

Considérant qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement du 17e arrondissement qui accueillera près de 12 000 nouveaux habitants d'ici 2017.

Considérant que depuis 2010, le maire du 17e demandait l'extension de la ligne entre la porte d'Asnières et la Porte Maillot et que sous la précédente mandature, plusieurs vœux au Conseil de Paris avaient été déposés en ce sens et avaient été rejetés,

Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale du 17e demandent à la Maire de Paris d'informer les élus sur le déroulement du projet avec son phasage et les budgets qui seront alloués à cette extension.

M. BERTHAULT indique qu'il sera bref car Mme PEYRICOT est toujours très précise dans sa présentation et l'essentiel a donc été dit sur le dossier. Concernant l'extension du tramway, il note que pour Mme LEPETIT, quand elle était dans l'exécutif tout allait trop vite et maintenant qu'elle n'y est plus cela ne va pas assez vite.

Cette extension a effectivement été demandée à plusieurs reprises et dans plusieurs vœux. Elle est reprise aujourd'hui pour demander plus de précisions sur le déroulement, le phasage et les budgets alloués à l'extension. La mission tramway se doit aussi de donner l'information concernant les commerçants et les riverains. Or, sur l'extension de la Porte d'Asnières, un certain nombre de projets sont déjà en cours avec des concessionnaires, notamment sur le boulevard Berthier, sans qu'il y ait eu beaucoup d'informations sur le sujet. Il estime souhaitable que les informations soient liées au phasage des travaux en amont, pour les riverains comme pour les commerçants.

Mme LEPETIT considère tout d'abord qu'elle a au contraire souligné, dans la délibération précédente, la volonté de l'exécutif d'aller vite. Ensuite, elle n'a pas eu l'outrecuidance de rappeler que le conseil du 17^e arrondissement, avant 2006, avait voté contre le tramway, puisque c'était « une erreur de l'histoire », ce qu'elle peut rappeler, si la municipalité y tient... Enfin, elle considère que le vœu a le mérite d'être « cohérent » avec de nombreux vœux déposés, à savoir qu'il s'agit d'une demande d'information à la Mairie de Paris. Or, soit la mairie d'arrondissement estime qu'elle n'est pas informée des investissements réalisés par la Mairie de Paris dans le 17ème arrondissement, auquel cas il s'agit d'un vrai débat dont il faut parler. Soit la mairie du 17e considère qu'elle porte le tramway qui, « grâce à elle », irait jusqu'à la Porte Maillot, auquel cas elle est forcément informée! Mme LEPETIT estime donc qu'il y a une petite contradiction dans ce vœu et note que, sur la douzaine de vœux déposés, une majorité d'entre eux sont du recyclage car ils ont déjà été présentés et ont déjà reçu des réponses. Elle déclare que son groupe ne prendra pas part au vote concernant ce vœu.

Mme KUSTER prend acte de la non-participation du groupe de l'opposition. Elle explique que la majorité municipale rencontre à chaque fois des difficultés pour obtenir des informations précises. Ce vœu demande de manière très concrète des informations que les mairies d'arrondissement n'ont pas toujours comme elles le souhaitent, en temps et en heure.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172014009 déposé par Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale du 17e :

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-39

$OBJET: Vœu\ relatif\ \grave{a}\ la\ requalification\ du\ secteur\ Maillot-Grande\ Arm\'ee.\ V172014004$

M. DEBRÉ indique que cette requalification l'intéresse à double titre, en tant qu'élu du 17ème et en tant que député d'une partie du 16ème et du 17ème, puisque le secteur Maillot-Grande Armée intègre ces deux arrondissements. Ces vœux émanent des propositions effectuées tout au long de la campagne. Il donne lecture du vœu :

Considérant la nécessité d'envisager un nouvel aménagement de l'entrée sur la capitale que représente le secteur de la Porte Maillot en fonction de la perspective d'enfouissement de l'axe Paris-Neuilly-La Défense,

Considérant l'aspect intercommunal et structurant de cet axe, porte d'entrée sur Paris et partie intégrante de l'axe historique La Défense, place de l'Etoile, le Louvre,

Considérant qu'il est indispensable dans ce cadre de repenser l'ensemble du plan de circulation de la Porte Maillot,

Considérant la nécessité de procéder à une requalification de l'avenue de la Grande Armée, et de revoir les questions de stationnements, de livraisons et de traversées piétons dans cette zone,

Considérant que des futurs projets d'infrastructures de transports collectifs sur cette zone amènent une nouvelle problématique des flux de déplacements,

Considérant qu'un partenariat peut être établi entre les communes de Paris et de Neuilly et avec les partenaires économiques, au premier rang desquels se trouvent la Chambre de Commerce de Paris, celle des Hauts de Seine, et le Palais des Congrès de la Porte Maillot, dans une perspective de coopération économique.

Considérant les perspectives d'agrandissement du Palais des Congrès,

Considérant la nécessité de prendre en compte la réalisation de la station de RER E à Porte Maillot,

Brigitte KUSTER et l'ensemble de la majorité municipale du 17e demandent que des études d'aménagement urbanistique et de circulation soient menées en collaboration avec les différents partenaires, notamment avec la mairie du 17e, et afin de requalifier le secteur Maillot-Grande Armée.

Mme KUSTER remercie M. DEBRÉ et l'opposition. La clochette a sonné pour souligner que le temps était un peu dépassé mais il s'agissait de la première intervention de M. DEBRÉ dans le $17^{\text{ème}}$ arrondissement et d'une délibération importante. Elle permet donc un peu de dépassement du temps de parole pour l'explication de vote.

Mme LEPETIT se rappelle les vœux et discussions qui ont déjà eu lieu ici. Etant logique, l'opposition conserve la même position que pour le vœu précédent, considérant qu'il s'agit à la fois d'une demande d'information et d'une demande d'association de la mairie du $17^{\text{ème}}$. Or, elle n'imagine pas que pour des investissements aussi lourds que le tramway ou la requalification de la Porte Maillot, la mairie d'arrondissement ne soit pas associée. Ces vœux sous-entendent systématiquement que tout se fait sans la majorité d'arrondissement - ce qui n'est pas sa conception. Elle pense que les élus d'arrondissement doivent être associés, et elle est certaine qu'ils le sont. Par conséquent, l'opposition ne prendra pas part au vote.

Mme KUSTER prend acte de cette non-participation. Elle considère que ce vœu montre la volonté de modifier tout un secteur du 17ème qui le mérite. Ni sous la précédente mandature, ni à ce stade, elle n'a entendu la volonté de l'exécutif parisien de requalifier l'avenue de la Grande Armée ou la Porte Maillot. Un des engagements de mandature est de modifier cette Porte Maillot. Il est possible d'avoir une place en axiale et non en circulaire, dans l'axe majeur Paris-Neuilly-La Défense. La Ville de Paris et le Maire de Neuilly l'ont déjà étudiée. La majorité municipale souhaite, même si l'enfouissement n'a pas lieu, s'inscrire dans cette perspective de requalifier l'avenue de la Grande Armée qui le mérite et qui est devenue une autoroute urbaine. Cette requalification doit passer par une volonté politique partagée également par la Mairie de Paris mais elle n'a pas eu de retours sur ce point à ce jour. Elle demande donc à nouveau, en espérant être écoutée, que la requalification de l'avenue de la Grande Armée et de la Porte Maillot voit enfin le jour sous cette mandature et non pas sous celle d'après. Des études doivent être lancées dès maintenant ainsi que des informations conjointes. Mme le Maire précise qu'elle s'exprimera sur le sujet quand elle verra la Maire de Paris car il s'agit, pour la majorité municipale, d'une priorité.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu déposé par Brigitte KUSTER et l'ensemble de la majorité municipale du 17e.

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-40

$OBJET: Vœu\ relatif\ \grave{a}\ l'extension\ du\ parc\ de\ stationnement\ des\ Ternes.\ V172014015$

Mme DUMAS donne lecture du vœu :

Considérant que les travaux d'extension du parc de stationnement Ternes, prévus initialement dans le contrat de concession de 2002, n'ont pas été réalisés.

Considérant qu'après la résiliation de ce contrat et les différents vœux de la majorité municipale et notamment celui du 17 septembre 2012 demandant que le contrat de délégation de service public mentionne la réalisation de l'extension,

Considérant que les réponses apportées jusqu'à maintenant par l'exécutif parisien n'ont jamais été satisfaisantes car contradictoires au fil du temps, Considérant que les places de stationnement continuent de manquer dans ce quartier, occasionnant une recrudescence des voituriers qui s'approprient l'espace public et parfois en occupant une rue entière,

Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale émettent le vœu que soit prévue l'extension du parc de stationnement des Ternes, comme cela était initialement prévu.

Mme DUMAS ajoute qu'il ne s'agit pas d'un vœu de recyclage mais qu'il correspond vraiment à une attente des habitants et des usagers du quartier.

Mme LEPETIT précise que par « recyclage », elle entend un vœu récurrent, présenté plusieurs fois. Celui-ci en est un. Cette extension a fait l'objet de beaucoup de discussions, avec des problèmes juridiques sur lesquels elle ne veut pas revenir. Mais elle est certaine que l'exécutif parisien apportera des réponses précises. Le coût de l'extension s'élève à plus de 20 millions d'euros et compte tenu des économies et des choix politiques qui sont à faire - ce parking existe, son extension non, la majorité continuera à la demander - l'opposition votera contre ce vœu. Mme LEPETIT appelle à assumer, ensemble, un certain nombre de responsabilités et notamment celle des coûts et des budgets : où est-il nécessaire de les mettre ? Tramway ou extension de parking ? Il n'est pas possible de mettre des moyens financiers partout. Elle rappelle les craintes exprimées par la majorité municipale au sujet des coûts qui ne permettraient pas d'aller jusqu'au bout du tramway. Elle considère que pour aller jusqu'au bout, il faut faire des choix.

Mme KUSTER remercie Mme LEPETIT pour son explication de vote. Elle émet les plus grandes réserves sur le chiffre annoncé de 20 millions d'euros et rappelle que lorsque Mme LEPETIT était adjointe en charge de la Voirie, ce projet avait été évoqué au sein du conseil, avant même que d'autres problèmes apparaissent.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

 $A \ la \ majorit\'e, \ avis \ favorable \ est \ donn\'e \ au \ vœu \ pr\'esent\'e \ par \ Brigitte \ KUSTER, \ Anne \ PEYRICOT \ et \ les \ \'elus \ de \ la \ majorit\'e \ municipale \ du \ 17e :$

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 5

Abstention: 0

OBJET: Vœu relatif à la création de nouvelles crèches dans l'arrondissement. V172014013

Mme KUSTER précise qu'il s'agit effectivement d'un vœu récurrent car le besoin est réel.

 $Mme\ BESSIS$ donne lecture du vœu :

Considérant que le 17^{ème} arrondissement manque d'établissements de petite enfance,

Considérant que la commission ne peut répondre qu'à une demande sur 6 dans certains quartiers, notamment à l'Est,

Considérant que près de 2500 demandes de places en crèche sont en attente dans le 17ème,

Considérant que de plus en plus de familles connaissent des situations sociales difficiles (précarité, cas sociaux, familiaux et protection de l'enfance), et des contraintes professionnelles grandissantes,

Considérant que sous la précédente mandature, chaque proposition de la mairie du 17e de préempter des rez de chaussée respectant les contraintes techniques, comme une surface de 300 m2 minimum, afin de créer de nouvelles structures ont été systématiquement refusées par la mairie de Paris, Brigitte KUSTER, Aline BESSIS et les élus de la majorité municipale du 17e demandent à la mairie de Paris d'exercer son droit de préemption dès que possible lorsqu'un local suffisamment grand se libère pour y créer une nouvelle structure de petite enfance dans l'arrondissement.

M. KLUGMAN tient à saluer cette demande de préemption systématique ! qui ravira M. BROSSAT, l'adjoint au logement de la Maire de Paris, qui est lui-même très en pointe en matière de préemption. Il voit là une espèce de novation dans la volonté de préempter de la part de la mairie du 17^{ème} puisque, précédemment, cet outil n'avait pas ses faveurs.

Il rappelle le bilan exemplaire de la Ville de Paris en matière de création de places en crèche, puisque 10 000 places ont été créées sous les mandatures de M. DELANOE et que 5 000 places seront créées sous la mandature de Mme HIDALGO. Il considère qu'heureusement, les Parisiens sont plus dynamiques dans la création de bébés que la Ville ne peut l'être dans la création de places en crèche. La volonté permanente de créer des places existe mais il n'est pas possible de satisfaire les besoins de tous les arrondissements. Pour cette raison, l'opposition ne peut souscrire à cette demande de préemption systématique même si elle rejoint la volonté de la majorité d'arrondissement. M. KLUGMAN en profite pour dire à Mme BESSIS qu'il espère que la commission d'attribution des places en crèche se réunira plus souvent que précédemment et qu'ils auront le plaisir d'attribuer, ensemble, de nombreuses places en crèche dans le 17ème. Il estime qu'un certain dogmatisme fait que, dans le libellé, le groupe de l'opposition ne peut souscrire au vœu. L'opposition rejoint l'objectif du vœu mais s'abstient sur son libellé.

Mme KUSTER ne sait pas si M. KLUGMAN a conscience de ce qu'il vient de dire. Il annonce que la Mairie de Paris a crée 10 000 places en crèche sous la précédente mandature sans mentionner le prorata par arrondissement. 2 500 demandes restent non satisfaites dans le 17ème et c'est la mairie d'arrondissement qui est confrontée à cette pénurie et qui doit la gérer. Au lieu de se préoccuper de la périodicité de la commission d'attribution des places en crèche, elle pense que M. KLUGMAN devrait se préoccuper du nombre de crèches construites.

La majorité municipale ne vient pas de découvrir la préemption. A chaque fois qu'un équipement ou un espace conséquent s'est libéré, elle a effectué une demande; notamment pour un concessionnaire automobile avenue de la Grande Armée ou encore le magasin de vêtements de chasse Porte de Champerret. Ces demandes très précises ont essuyé un refus systématique de la Ville de Paris. La majorité municipale demande la préemption systématique des locaux en rez-de-chaussée car ils sont très rares dans l'arrondissement du fait de leur grande superficie. Elle souhaite que la Ville de Paris se penche sur les demandes et réalise une étude. Le local de la rue de Tocqueville coutait trop cher. La majorité municipale peut l'entendre. Mais l'étude n'a pas été faite sur d'autres locaux qui s'y prêtaient très bien. D'où cette demande, le foncier étant rare en dehors du quartier des Batignolles et l'est parisien (secteur Ternes-Courcelles-Wagram) n'ayant pas eu une seule place en crèche réalisée sous la précédente mandature. Elle rappelle que deux crèches sont en difficulté sur la partie Pereire et que la crèche de l'Etoile est à deux doigts de la fermeture.

Elle demande vraiment à l'opposition de s'associer à ce vœu car il fait partie d'un engagement qui devrait dépasser les positions partisanes. Il s'agit d'une priorité majeure de cette mandature et ce vœu pourrait passer à chaque Conseil d'arrondissement. Répondre aux besoins des habitants du 17ème est une priorité majeure et il reste 2 500 places en crèche à régler.

M. KLUGMAN demande un droit de réponse.

Mme KUSTER refuse. Elle répond en tant que Maire mais il ne peut y avoir débat. Un débat aura lieu au sein du Conseil de Paris.

M. KLUGMAN déclare que 219 places ont été livrées sous la précédente mandature dans le 17e.

Mme KUSTER est d'accord que des places ont été créées notamment, sur la ZAC Clichy-Batignolles et rue Berzelius, mais pas au prorata du nombre d'habitants et de la taille de l'arrondissement. Elle entend que l'opposition n'est pas pour ce vœu et procède au vote.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu déposé par Brigitte KUSTER, Aline BESSIS et les élus de la majorité municipale du 17e :

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 5

DELIBERATION N° 17-14-42

OBJET : Vœu relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013. V172014005

Mme BOUGERET présente ce vœu important concernant cette réforme mise en place un peu à marche forcée par le Maire de Paris pour la rentrée 2013. Il s'avère d'actualité à double titre. D'une part, l'approche de la fin de l'année scolaire permet de faire un bilan après un an d'application. D'autre part, les déclarations du ministre M. HAMON laissaient sous-entendre d'éventuels assouplissements que la majorité municipale craint de ne pas pouvoir mettre en œuvre dans le 17ème. L'idée est de disposer enfin d'un bilan exhaustif des points figurant dans le vœu et un point précis sur le coût de cette réforme puisqu'à ce jour, aucune annonce claire n'a été formulée par le Maire de Paris.

Considérant qu'en Mars 2013, le Maire de Paris a décidé d'appliquer dès septembre 2013 le décret de Vincent PEILLON modifiant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant que cette décision n'a pas permis la mise en place de cette réforme dans de bonnes conditions et que la phase de concertation a été escamotée :

Considérant que la Mairie de Paris a dû faire face à de nombreux mouvements de contestation de la part des personnels de l'Education nationale, de ses propres personnels, mais également des parents d'élèves ;

Considérant les nombreux dysfonctionnements constatés et les premiers éléments d'évaluation de cette réforme, tels que :

- la qualité inégale des activités dispensées dans le cadre des ateliers périscolaires ;
- l'insuffisante formation des animateurs en charge de ces ateliers, particulièrement les animateurs des associations/groupements partenaires de la Mairie de Paris ;
- l'absence de contrôle des associations/groupements partenaires retenus par la Mairie pour organiser les ateliers ;
- l'absence de réelle procédure transparente de désignation ;
- la sécurité des enfants (pendant les ateliers et lors des flux d'entrées et de sorties) ;
- l'information des parents ;
- la concertation avec les directeurs d'écoles ;
- la fatigue des enfants ;
- une réforme particulièrement inadaptée aux enfants de maternelle ;

Considérant que les demandes de précisions sur le coût de cette réforme ont été laissées sans réponse ;

Considérant les évolutions proposées par Benoît HAMON, Ministre de l'Education nationale pour l'application de cette réforme ;

Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET et les élus de la majorité municipale du 17e demandent à la Maire de Paris de :

- présenter et de rendre public un bilan exhaustif sous tous les aspects précités de l'application de la réforme des rythmes éducatifs dans le 17e arrondissement et plus généralement à l'échelle de Paris
- indiquer le coût précis de cette réforme, isolé du budget global consacré à la politique périscolaire à Paris

M. VANTIEGHEM indique que l'opposition ne pourra suivre ce vœu et le voter. Premièrement, un comité de suivi a été crée au moment de la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs. Ce comité a commandé au cabinet ICC un bilan pour cette fin d'année scolaire, qui sera mis à la disposition du public. Le bilan est donc déjà prévu, le demander aujourd'hui n'a pas de sens. Deuxièmement, ce même comité s'est réuni le 9 janvier, en présence des maires d'arrondissement. Il a précisé le coût de la réforme, que la majorité municipale connaît donc parfaitement. Il s'élève à 14,1 millions d'euros, soit 92 euros par enfant. Enfin, il considère que les attendus de ce vœu font déjà le bilan! L'opposition y est totalement opposée et votera donc contre.

Mme KUSTER répond que ce débat se poursuivra au Conseil de Paris.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu déposé par Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET et les élus de la majorité municipale du 17e :

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30 Suffrages exprimés contre : 5 Abstention : 1 (Mme DELPECH)

DELIBERATION N° 17-14-43

OBJET: Vœu relatif à la cession des droits à construire sur les ZAC Cardinet/Chalabre et Clichy/Batignolles. V172014006

Mme KUSTER donne lecture du vœu en lieu et place de M. DUBUS qui a du quitter la séance :

Considérant l'aménagement des terrains Batignolles/Clichy/Cardinet situés dans le 17ème arrondissement;

Considérant la création de deux zones d'aménagement concerté sur ces terrains, la ZAC Cardinet Chalabre en 2005 et la ZAC Clichy Batignolles, en 2007 ;

Considérant les bilans financiers figurant dans les dossiers de création et de réalisation de ces 2 opérations d'aménagement ;

Considérant les cessions de droit à construire effectuées depuis 2007 ;

 $Considérant \ que \ ces \ cessions \ représentent \ les \ principales \ recettes \ de \ ces \ 2 \ opérations \ d'aménagement \ ;$

Considérant les demandes formulées lors du dernier Conseil d'Administration de la SPLA Paris Batignolles Aménagement restées à ce jour sans réponse ;

Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et les élus de la majorité municipale du 17e émettent le vœu que soit fourni aux élus du 17ème arrondissement un tableau récapitulatif des cessions des droits à construire sur ces 2 opérations faisant apparaître pour chaque lot le prix de cession initial figurant aux bilans approuvés par le Conseil d'arrondissement du 17ème et par le Conseil de Paris et le prix de cession effectivement réalisé.

Mme LEPETIT note que ce vœu a déjà été présenté par M. DUBUS et qu'elle lui avait apporté des éléments de réponse, lesquels devraient être connus de ceux qui siègent au Conseil d'administration de Paris Batignolles Aménagement puisque les données demandées sont transmises à tous les administrateurs, dont M. DUBUS et Mme KUSTER font partie. En outre, ces informations détaillées sont concurrentielles et, à ce titre, elles ne peuvent être rendues publiques en dehors des élus du Conseil d'administration de Paris Batignolles Aménagement. Par conséquent, elle indique que l'opposition votera contre ce vœu.

Mme KUSTER répond que les informations reçues et celles demandées ne sont pas du même niveau de détail, d'où ce vœu.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu déposé par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et les élus de la majorité municipale du 17ème

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 5

Abstention: 0

OBJET: Vœu relatif à la préservation de la Cinémathèque Robert-Lynen située 11, rue Jacques-Bingen Paris 17è. V172014007

M. LAVAUD indique que les cinémathèques sont les gardiennes du patrimoine cinématographique et la Cinémathèque Robert-Lynen possède un fond exceptionnel, la déplacer serait selon lui une hérésie culturelle. Déplacer un fond comme celui-ci, compte-tenu du lieu où il est mis en valeur, l'amènerait à péricliter. Il ajoute que la plupart des professionnels de la culture au niveau parisien sont d'accord sur ce point.

Considérant que les cinémathèques sont les gardiennes du patrimoine cinématographique et doivent conserver la spécificité de leurs missions : collecte, conservation, diffusion et transmission de cette partie de notre mémoire commune,

Considérant que la Cinémathèque Robert-Lynen fait incontestablement partie du patrimoine culturel parisien,

Considérant le fonds exceptionnel de cette cinémathèque constitué de près de 8 000 copies de films, dont 3 500 films originaux collectionnés et entretenus, et 3 150 autochromes uniques,

Considérant qu'au-delà de la conservation de cette collection, l'enjeu est celui de la transmission des techniques de cinéma, des techniques de l'image, auprès des enfants dans le cadre des activités scolaires,

Considérant le manque d'équipements culturels dans l'arrondissement, la mission pédagogique de cette institution ainsi que la valeur patrimoniale des collections uniques qui y sont conservées et mises en valeur.

Considérant le vœu de la majorité municipale présenté en mai 2009, demandant que les travaux de sécurisation du bâtiment soient engagés afin qu'un public plus nombreux puisse y accéder, et le vœu de juillet 2013 relatif à la préservation de la Cinémathèque Robert-Lynen.

Considérant les engagements des différents candidats à la mairie de Paris durant la campagne des municipales, de mettre tout en œuvre pour sauvegarder ce lieu,

Brigitte KUSTER, Bertrand LAVAUD et les élus de la majorité municipale du $17^{\text{ème}}$ émettent le vœu que la mairie de Paris maintienne l'activité de la Cinémathèque Robert Lynen, dans les locaux sis 11 rue Jacques Bingen, et engage une étude visant à mettre en conformité le bâtiment avec les normes de sécurité et d'accessibilité.

M. KLUGMAN répond que l'opposition a le même attachement à la Cinémathèque Robert-Lynen et à son patrimoine. Il est sûr que, du point de vue de la Ville, le fond sera maintenu et valorisé. En revanche, il apparaît que la mise en conformité du bâtiment est impossible. Il ne s'agit pas d'une volonté politique ou d'un manque de moyens, mais vraiment d'un problème d'urbanisme et de règlementation. Il n'y aura évidemment pas de déperdition du fond et l'activité sera maintenue, notamment la vocation pédagogique hors les murs qui est une évidence. L'opposition ne peut voter ce vœu compte tenu de l'impossibilité évoquée, elle s'abstiendra, mais partage le souci de préserver ce fond.

Mme KUSTER rappelle que pendant la campagne municipale, tous les candidats sont venus à une conférence de presse avec de grands noms du monde du cinéma dont, de mémoire, M. BEINEIX. Elle-même était présente et a assisté aux engagements des uns et des autres. La mise en conformité de ce lieu n'est pas impossible : elle a un coût de 4 millions d'euros. Il s'agit d'un coût important mais le patrimoine est exceptionnel. Ces lieux sont chargés d'histoire et les détruire ferait disparaitre le patrimoine historique de la Ville de Paris.

Elle est d'accord qu'il faut effectivement, à un moment, faire des choix. La majorité municipale a été confrontée à l'impossibilité de garder l'ancien conservatoire de musique compte-tenu du nombre d'élèves en augmentation. Mais là, une étude a été réalisée avec un engagement de sauver des lieux. Le coût existe mais ce lieu mérite d'être protégé. Les engagements pris par les uns et les autres devant le monde du cinéma doivent donc être tenus, et elle espère que le nécessaire sera fait. Elle reconnait que M. JULLIARD, qui s'exprimait au nom de Mme HIDALGO, souhaitait préserver le fond. Mais la municipalité du 17ème veut aller au-delà et préserver le lieu en choisissant de mettre 4 millions d'euros pour le sauver.

Le Conseil d'Arrondissement :

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu présenté par Brigitte Kuster, Bertrand Lavaud et l'ensemble des élus de la majorité municipale du 17ème

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 5

DELIBERATION N° 17-14-45

OBJET : Vœu relatif à la vidéo-protection dans le 17e. V172014011

M. PECHENARD présente les trois intérêts fondamentaux de la vidéo-protection :

- un effet dissuasif sur la délinquance,
- une efficacité renforcée de la gestion des interventions des forces de police qui permet aux policiers d'être plus rapidement sur place et de mieux calibrer les interventions,
- le rassemblement des preuves, l'indentification et l'interpellation des délinquants et leur transfert devant la justice.

Il signale que le Préfet de Police, assez récemment, s'est félicité du nombre important d'interpellation depuis que le plan de vidéo-protection a été installé. Plus de 7 000 interpellations ont eu lieu en flagrant-délit ou sur enquête, dont plusieurs dizaines pour des faits criminels de viol ou d'homicide. Il donne lecture du vœu :

Considérant que le déploiement du plan de vidéo-protection pour Paris, mis en œuvre par la Préfecture de Police sous le précédent quinquennat, a permis un grand nombre d'interpellations,

Considérant qu'au-delà de son rôle en matière de recherche de preuves, la vidéo-protection, peut permettre d'améliorer la gestion des interventions de Police et engendrer un effet dissuasif sur la commission des délits,

Considérant que 70 caméras sont mises en place pour mailler l'arrondissement,

Considérant en outre, qu'elle doit s'accompagner d'un renforcement humain pour une utilisation efficiente des images,

Considérant que si dans certains quartiers, des résultats importants sont déjà avérés, un constat objectif montre l'insuffisance du nombre de caméras dans certains quartiers, en particulier pour les sites concernés par le trafic de drogue et la délinquance.

Brigitte KUSTER, Frédéric PECHENARD et l'ensemble des élus de la majorité municipale du 17e émettent le vœu que la Maire de Paris, en lien avec le Préfet de police, prévoit le doublement du plan de caméras de vidéo-protection dans le 17e, en lien avec les acteurs et partenaires du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

M. KLUGMAN craint que M. PECHENARD ne soit dans le dogmatisme, alors que l'opposition est dans le pragmatisme. Il rappelle que c'est M. DELANOE qui a voulu le plan de vidéo-protection et l'installation de 1 000 caméras, avec la Préfecture et les services de l'Etat. En comptant les caméras de la RATP, de la SNCF etc., près de 30 000 caméras sont installées sur le territoire parisien. L'opposition n'est pas contre un renforcement de la vidéo-protection. Mais M. KLUGMAN trouve osé, que l'homme qui a permis ou assisté, en tant que DGPN, à la disparition de 1 500 postes de policiers sur le territoire parisien en trois ans, demande ce renforcement humain. Il doit hélas rappeler ici une polémique... mais se félicite du retour de 332 policiers depuis le mois de janvier. En tout état de cause, l'opposition n'est pas contre mais trouve un peu léger de demander un doublement sans aucune évaluation, juste parce que le chiffre claque en Conseil d'arrondissement. L'opposition est d'accord pour renforcer le plan de vidéo-protection, si nécessaire, après expertise et étude.

Mme KUSTER indique que le règlement ne permet pas à M. PECHENARD de reprendre la parole. Il s'est largement expliqué sur cette polémique dans le cadre de la campagne et s'en expliquera s'il le faut lors du prochain Conseil de Paris sur le territoire concerné et les postes en question. Elle demande à M. KLUGMAN d'avoir un peu de tenue quand il déclare que ce plan est né grâce au Maire de Paris. A l'époque, M. SARKOZY était Ministre de l'Intérieur et la majorité d'arrondissement s'est battue au Conseil de Paris alors qu'une difficulté existait au sein de l'exécutif parisien, les Verts étant largement contre le projet. Elle considère que la majorité d'arrondissement porte ce projet. Elle entend l'ouverture et le pragmatisme de l'opposition sur le sujet et propose le doublement aux vues des manques localement répertoriés sous la précédente mandature.

Le Conseil d'Arrondissement :

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu déposé par Brigitte KUSTER, Frédéric PECHENARD et l'ensemble des élus de la majorité municipale du 17ème

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30 Suffrages exprimés contre : 5 Abstention : 1 (Mme DELPECH)

DELIBERATION N° 17-14-46

OBJET : Vœu relatif à la création d'une rampe d'accès au périphérique extérieur à Porte de Clichy. V172014008

Mme PEYRICOT donne lecture du vœu

Considérant l'engorgement permanent de la Porte de Clichy et la nécessité de fluidifier la circulation sur ce secteur,

Considérant l'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles et les flux de circulation des véhicules travaillant sur ces chantiers,

Considérant que les travaux sur ce secteur sont nombreux et que des portions de voiries importantes vont être entravées au cours des prochaines années.

Considérant que cette zone, une fois aménagée, accueillera 12 000 nouveaux habitants et 10 000 travailleurs par jour et que les déplacements vont encore croître,

Considérant que Brigitte Kuster et les élus de la majorité du 17e ont demandé à plusieurs reprises et depuis de nombreuses années au Maire de Paris que soit étudiée la mise en accès direct au périphérique extérieur,

Considérant qu'il s'agit d'une attente forte des habitants, exprimée notamment au sein du Conseil de quartier, des salariés et des entreprises du 17e arrondissement,

Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité du 17e demandent à la Maire de Paris de les informer l'état d'avancement du projet et de leur faire un point de situation des études lancées à ce sujet.

Mme LEPETIT ne prend pas la parole sur le fond car ce vœu bat les records. Elle croit qu'il a aussi été présenté par Mme de PANAFIEU avant 2002 et toutes les réponses ont été données. Elle ne souhaite pas s'étendre sur ce sujet. En revanche, dans la douzaine de vœux qui ont été présentés, un certain nombre portent sur ces questions-là – circulation, place de la voiture, tramway, etc. – et elle trouverait intéressant de déroger au règlement intérieur ou de le faire évoluer, en profitant de cette nouvelle mandature, où la majorité a évolué sur un certain nombre de choses, pour avoir des débats de fond. Les vœux, plus nombreux que les délibérations, laissent peu de place à la parole de l'opposition, juste deux minutes. L'adjoint qui présente ne peut pas reprendre la parole mais Mme la Maire le peut. Elle juge ce petit jeu de rôle assez peu intéressant vis-à-vis des concitoyens. Elle trouve qu'il serait plus intéressant de se consacrer à des débats de fond sur deux ou trois thèmes plutôt que d'avoir 12 vœux dont la plupart ont déjà fait l'objet de six ou sept présentations en Conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris.

Mme KUSTER entend la proposition. Elle rappelle que le règlement Conseil d'arrondissement s'inspire de celui du Conseil de Paris où il n'est pas possible de reprendre la parole sauf pour le Maire de Paris qui peut le faire quand il l'entend. Le Conseil de Paris va travailler sur son règlement intérieur et la majorité municipale verra ce qui en ressortira. Elle signale que lors du prochain Conseil de Paris, le Maire ne fera qu'une seule communication. Pour la première fois, des sujets primordiaux seront présentés sous forme de vœux alors qu'ils mériteraient justement une communication. Ce fonctionnement va dans le sens inverse des débats organisés à l'époque de M. DELANOE. Le vœu est la seule solution pour la majorité municipale de se faire entendre puisqu'elle n'a pas la possibilité de mettre des débats à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Elle entend l'envie de Mme LEPETIT mais elle considère que chacun doit avoir la possibilité de s'exprimer de la même manière.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu déposé par Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité du 17ème :

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

OBJET: Vœu relatif à la couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret. V172014012

M. BERTHAULT donne lecture du vœu effectivement récurrent, en indiquant que si la Mairie de Paris et l'exécutif tenaient leurs engagements, il ne serait pas nécessaire de le représenter à plusieurs reprises. Il rappelle que ce vœu remonte au contrat de plan Etat-Région 2000 et que malgré tous les éléments réunis, le projet reste en attente.

Considérant le contrat de plan Etat Région plan État-région 2000-2006 signé le 8 mai 2000, qui concernait la couverture du périphérique sur trois secteurs : la porte des Lilas, la porte de Vanves et les secteurs de la porte des Ternes et de la porte de Champerret.

Considérant la décision prise par le Conseil de Paris au mois de janvier 2001 de réaliser la couverture du boulevard périphérique Porte des Lilas, Porte de Vanves, Porte des Ternes et Porte de Champerret ;

Considérant que lors de la consultation des habitants du 17è arrondissement organisée en 2001 et 2002, il est apparu indispensable d'inscrire également dans ce programme la couverture de la porte de Villiers ;

Considérant les multiples et coûteuses études techniques réalisées depuis cette décision et financées par la Ville de Paris, la Région et l'Etat,

Considérant le vœu de l'exécutif municipal adopté par le Conseil de Paris le 11 mai 2009 indiquant que l'enquête publique serait lancée une fois l'engagement financier de l'Etat confirmé et le plan de financement arrêté,

Considérant qu'en date du 13 janvier 2010, le Préfet de Région a écrit au Maire de Paris lui confirmant que l'Etat avait réservé les premiers crédits nécessaires au financement de cet aménagement, indépendamment des crédits nécessaires à la réalisation du Plan de développement et de Modernisation des Infrastructures.

Considérant que le Conseil Régional avait aussi, pour sa part, prévu une participation financière,

Considérant que toutes les conditions avaient été réunies pour lancer le projet et que, malgré cela, le précédent Maire de Paris l'avait abandonné,

Considérant le renouvellement de l'exécutif municipal et l'attente toujours aussi vive des habitants et des élus du 17e quant à la couverture du périphérique,

Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale du 17e, émettent le vœu que la Maire de Paris relance le projet de couverture du périphérique entre les Portes Ternes Villiers et Champerret.

Mme PANNIER s'étonne qu'une question aussi souvent rebattue et débattue ait été mise à l'ordre du jour. Elle trouve dommage que ce Conseil soit instrumentalisé au lieu d'être un espace de débat véritable. Ce projet pharaonique a été inscrit dans le 12ème plan du contrat Etat-Région. De mémoire, il a été abandonné en 2011, pour plusieurs raisons :

- son coût absolument colossal : les premières estimations parlaient de 270 millions d'euros simplement pour les infrastructures,
- l'engagement de l'Etat a été en deçà de ses promesses : pour rappel, s'agissant de la Porte de Vanves, la Ville seule a supporté le coût de la couverture,
- des problèmes techniques s'y sont ajoutés, et aujourd'hui, on le sait, également des problèmes de sécurité, s'agissant en tout cas du projet de couverture totale.

Elle rappelle que toutes ces questions ont été largement débattues lors de la dernière campagne municipale. La majorité d'arrondissement souhaitait que ce sujet soit remis dans la mandature mais la Maire de Paris a indiqué très clairement qu'il en était hors de question. Ce vœu est donc sans objet aujourd'hui, quel que soit l'attachement que la majorité semble lui porter. L'opposition ne prendra donc pas part au vote.

Mme KUSTER considère qu'il manque des éléments d'information à Mme PANNIER. Il lui semble intéressant de voir où l'opposition met le pharaonisme, le projet dit pharaonique dans le $17^{\rm kme}$ n'est pas considéré comme cela dans le $14^{\rm kme}$. Elle rappelle que ce projet figure bien au contrat de plan Etat-Région mais que cet engagement de l'Etat, de la Région et de la Mairie de Paris n'a pas été respecté. A partir du moment où la Ville s'est retirée financièrement, évidemment la Région et l'Etat se sont retirés, avant que le tour de table financier de plus de 200 millions à l'époque ne soit effectivement bouclé. A sa demande, une réunion s'est tenue avec le Préfet de Région et la Ville de Paris pour étudier uniquement la couverture de la partie Champerret, partie la plus habitée. Le coût était de 90 000 millions pour cette partie. Elle a défendu cette position dans cette enceinte et au Conseil de Paris mais la Ville n'a pas suivi. Ayant la chance de siéger au Conseil régional d'Île-de-France, elle a défendu la même chose sur les bancs de l'hémicycle de la Région. Le Président M. HUCHON a gentiment expliqué qu'à partir du moment où il ne s'agissait pas d'une priorité de la Mairie de Paris, elle ne pouvait pas le devenir pour la Région. Au fur et à mesure, des dizaines de millions ont ainsi été perdus.

Elle considère que la volonté politique existe et elle regrette qu'en tant qu'élus du $17^{\text{ème}}$, l'opposition défende aussi peu l'intérêt de l'arrondissement mais plutôt l'exécutif municipal parisien. Elle suggère de prendre un peu de recul et de défendre les habitants du $17^{\text{ème}}$. Ce projet constitue un engagement pris dans un contrat de plan Etat-Région. Elle demande à Mme PANNIER de bien regarder jusqu'au bout ce qui a été dit, écrit et voté dans cet hémicycle et au Conseil de Paris, ce qui lui permettra d'être plus précise dans sa réponse.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

 $A \ la \ majorit\'e, \ avis \ favorable \ est \ donn\'e \ au \ vœu \ d\'epos\'e \ par \ Brigitte \ KUSTER, \ Anne \ PEYRICOT \ et \ les \ \'elus \ de \ la \ majorit\'e \ municipale \ du \ 17^{\`{em}e}:$

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-48

OBJET : Vœu relatif à la réalisation d'un plan de circulation avenue de Clichy et avenue de Saint- Ouen. V172014010

Mme PEYRICOT donne lecture du vœu :

Considérant l'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles,

Considérant l'arrivée à terme de près de 10 000 salariés et 12 000 nouveaux habitants,

Considérant l'implantation du Tribunal de Grande Instance porte de Clichy, générant un flux de 8000 visiteurs/jour,

Considérant les flux de circulation importants que va générer ce nouveau quartier,

Considérant les aménagements du GPRU de la porte Pouchet,

Considérant le prolongement du T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières,

Considérant les reports inévitables de circulation liés à ces projets,

Considérant la demande répétée des élus de la majorité municipale du 17ème en faveur d'une réflexion globale de requalification des avenues de Clichy et de Saint-Ouen,

Considérant la nécessité de repenser l'ensemble du plan de circulation de cette partie de l'arrondissement, incluant l'avenue de Clichy, l'avenue de Saint-Ouen et la rue Guy Môquet,

Considérant que l'adjoint au maire en charge des transports s'est prononcé lors du dernier comité de suivi du prolongement du T3 en faveur d'études impliquant la mise en sens unique des avenues de Clichy et de saint Ouen,

Considérant les demandes répétées de la majorité municipale du 17ème pour la réalisation de telles études,

Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale demandent à la Maire de Paris que :

- une réflexion globale sur la requalification des avenues de Clichy et de Saint-Ouen soit menée ;
- un plan de circulation, entre les avenues de Clichy et de Saint Ouen, soit réalisé en concertation avec les élus d'arrondissement et les associations locales

Mme LEPETIT note qu'il s'agit à nouveau d'un vœu récurrent, mais qui surtout est en cours de réalisation depuis un moment. Elle rappelle qu'aucune opposition n'a jamais existé concernant la requalification de l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen, alors même que des discussions ont eu lieu au sein de ce Conseil et du Conseil de Paris, lors de la requalification entre la Place de Clichy et la Fourche. La majorité municipale émet donc un vœu sur lequel elle sait que des études ont été engagées, citant même le nouvel adjoint aux Transports. Par conséquent, cet engagement existe et elle ne voit pas l'intérêt de ce énième vœu si ce n'est pour montrer une opiniâtreté et pouvoir dire un jour que toutes les réalisations sont dues à la majorité d'arrondissement. L'opposition ne prendra pas part au vote sur un vœu qui n'a pas d'objet particulier, si ce n'est celui de reprendre des thématiques déjà en cours de réalisation par la Mairie de Paris.

Mme KUSTER rappelle que la requalification a effectivement eu lieu entre la Place de Clichy et la Fourche. Mais il reste des insatisfactions entre la Fourche et la Porte de Clichy. La majorité municipale souhaite une requalification faite en collaboration avec la Mairie d'arrondissement. Elle ajoute qu'une modification éventuelle des sens de circulation est aussi souhaitée, avec une pénétrante avenue de Clichy et une sortante avenue de Saint-Ouen. Ces réflexions doivent être menées et des études correspondantes doivent être réalisées. Elle considère que la majorité municipale est obligée de réitérer sa demande, n'ayant pas eu ces éléments sous la précédente mandature.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu présenté par Brigitte Kuster, Anne Peyricot et les élus de la majorité municipale du 17ème:

Le groupe de l'opposition (PS) n'a pas souhaité prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Abstention: 0

DELIBERATION N° 17-14-49

$OBJET: Vœu\ relatif\ \grave{a}\ la\ r\'{e}alisation\ de\ parkings\ souterrains.\ V172014014$

Mme PEYRICOT rappelle qu'elle a lu ce vœu, il y a six ans, lors de son premier Conseil d'arrondissement en tant qu'adjointe. Le parking Cardinet a été le seul réalisé sous toute la mandature. Il est désormais plein, preuve que le succès est là quand un parking est construit. Elle connait l'opposition idéologique sur la création de parking souterrain, l'opposition considérant qu'il s'agit d'aspirateurs à voiture là où la majorité municipale considère qu'ils permettent de désengorger l'espace public et de libérer des places en surface, tout en répondant à des attentes fortes des propriétaires de voitures. Elle donne lecture au vœu :

Considérant qu'un automobiliste sur cinq circulant à Paris est à la recherche d'une place de stationnement,

Considérant que dans le 17ème plus de 5 000 places de stationnement ont été créées pour les véhicules deux-roues et que 60 stations Vélib' et 33 stations Autolib' ont été implantées sur l'espace public sans compensation pour le stationnement des véhicules légers,

Considérant que les grands projets urbains engagés dans l'arrondissement entrainent la suppression de places de stationnement pour quelques années et qu'à l'avenir un flux massif de nouveaux habitants et de travailleurs viendra augmenter le nombre de véhicules,

Considérant qu'il s'agit d'un souhait renouvelé des élus de la majorité du 17e et d'une attente forte des habitants de l'arrondissement,

Considérant que 67 places de stationnement dans les rues Francis Garnier, Pont à Mousson et sur l'avenue de la Porte Pouchet vont être supprimées pour l'aménagement du prolongement du tramway T3,

Considérant que la majorité municipale du 17e formule ce souhait depuis 2007,

Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale émettent le vœu que soit prévue la réalisation de parcs de stationnement souterrain, notamment rue Navier et/ou dans le secteur du GPRU Pouchet,

Pour Mme LEPETIT il n'y a pas d'idéologie dans ce domaine, raison pour laquelle elle propose des débats de fond pragmatiques et non idéologiques. Deux parkings ont été crées sous la précédente mandature, un dans le 15^{ème} et un dans le 17^{ème}. Elle souligne que le 17^{ème} a été cette foisci servi par rapport à d'autres arrondissements. Ce parking Cardinet a beaucoup de mal à faire le plein et son remplissage est tout à fait récent par rapport à son ouverture. Elle estime avoir eu raison ne pas céder sur la question des places et des places résidents. En revanche, elle pense que le deuxième considérant du vœu montre la nécessité d'un débat. En effet, la majorité du 17e se dit, comme elle l'a fait pendant la campagne, en faveur d'Autolib', de Vélib', du tramway, etc., en faveur de toutes les circulations alternatives à la voiture individuelle polluante. Et en même temps, à chaque fois que ce type d'alternative est créé, la majorité d'arrondissement demande des parkings supplémentaires! La contradiction semble évidente à Mme LEPETIT: mettre de plus en plus de voitures sans s'opposer à d'autres modèles de circulation, car la majorité du 17e a compris que les Parisiens y étaient plutôt favorables et que des problèmes de santé extrêmement pointus existaient. La majorité d'arrondissement explique que, puisqu'il va manquer 67 places de voitures, « à cause » du tramway- alors qu'on devrait plutôt s'en réjouir puisqu'il est fait pour transporter des habitants, des riverains, que ce soient des Parisiens ou des non-Parisiens - par conséquent, comme il va manquer 67 places — il faudra affiner sans doute, ce sont des études qui ont été faites- la majorité demande de créer un parking souterrain. Mme LEPETIT pense donc qu'il y a clairement un problème et réitère sa proposition de débats de fond. Cela étant, l'opposition ne pourra voter ce vœu.

Mme KUSTER répond que la majorité ne demande pas la création parce que 67 places vont être supprimées. Ces places se rajoutent à un manque. Elle confirme que l'équipe de la majorité est favorable à Vélib', Autolib', etc. Mais il convient de libérer l'espace public en enlevant du stationnement auto pour le mettre en sous-sol. Plus l'espace public sera libéré, plus il sera possible de réaliser des stationnements pour les deux-roues qui manquent cruellement. La majorité municipale fait le choix de libérer l'espace public et de mettre les voitures en sous-sol. Il ne s'agit pas de faire plus de voiture.

Le Conseil d'Arrondissement;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu présenté par Brigitte KUSTER, Anne PEYRICOT et les élus de la majorité municipale du 17ème :

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 30 Suffrages exprimés contre : 5 Abstention : 1 (Mme DELPECH)

Mme KUSTER remercie tout le monde pour la participation à ce deuxième Conseil d'arrondissement et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h05